

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2007
(convocation du 2 juillet 2007)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CARTRON Françoise, M. CASTEX Régis, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. JUPPÉ Alain, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL Jean-Didier à Mme BRACQ Mireille (à cpter de 13 h 30)	M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	M. FAVROUL Jean-Pierre à M. FLORIAN Nicolas ((à cpter de 13 h 30)
M. BOBET Patrick à Mme PARCELIER Mureil (à cpter de 13 h 30)	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain ((à cpter de 13 h 30)
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André	M. JUPPE Alain à Mme WALRYCK Anne ((à cpter de 13 h 30)
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. CANOVAS Bruno à Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude (à cpter de 13 h 30)	M. LOTHAIRE Pierre à M. SIMON Patrick
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CASTEL Lucien à M. BANAYAN Alexis	M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel ((à cpter de 10 h 30)
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max ((à cpter de 13 h 30)	M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. CORDOBA Aimé à Mme CONTE Marie-Josée ((à cpter de 13 h 30)	M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC ((à cpter de 13 h 30)
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette	Mme TOUTON Elisabeth à Mme VIGNE Elisabeth ((à cpter de 13 h 30)
M. DUPRAT Christophe à M. MERCHERZ Jean ((à cpter de 13 h 30)	M. VALADE Jacques à M. JUPPÉ Alain

LA SÉANCE EST OUVERTE

Usine d'incinération des ordures ménagères de Cenon - Prolongation du bail à construction - Extension de la surface - Modalités de fin de bail - Avenant n° 1 au bail à construction de la Socogest - Autorisation de signer

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'usine d'incinération des ordures ménagères est une composante du complexe thermique des Hauts de Garonne qui comprend aussi la chaufferie urbaine implantée sur le même site ainsi que le réseau de chaleur associé.

Lors de sa séance du 20 janvier 2006, le Conseil de Communauté a entériné le principe de prolongation du bail à construction de l'U.I.O.M. au profit de la Socogest du 16 septembre 2007 au 31 décembre 2007 pour pouvoir disposer librement à cette date de l'ensemble des équipements composant le complexe qui sont imbriqués et interdépendants. Il a de même validé le principe de calcul de l'indemnité à verser à la Socogest en fin de bail pour prendre en compte les ouvrages postérieurs à la construction initiale et non totalement amortis qui consistent essentiellement en des travaux de mise aux nouvelles normes du traitement des fumées, ainsi que les modalités concernant la T.V.A.

Lors de sa séance du 19 mai 2006, le Conseil de Communauté a examiné le rapport relatif à l'organisation, la gestion et l'optimisation de l'ensemble du complexe thermique des Hauts de Garonne, a décidé de lancer l'étude globale du complexe et une consultation en vue de retenir l'assistant au maître d'ouvrage chargé de cette étude.

Enfin, compte tenu de l'avancement des études et de la mise en œuvre des opérations qui en découleront, le principe de prolongation des contrats existants jusqu' au 31 décembre 2008 a été retenu lors de la séance du Conseil de Communauté du 19 janvier 2007 pour assurer la continuité des deux services d'élimination des déchets et de chauffage urbain.

Sur ces bases, il a été procédé à la rédaction du projet d'acte notarié modificatif du bail à construction. Les frais de cet acte seront supportés par le preneur en l'occurrence la Socogest. A cette occasion, il est apparu que le site du complexe thermique des Hauts de Garonne avait englobé selon des conventions d'occupation des parcelles adjacentes aux terrains mis à bail, en particulier à l'occasion des travaux de réalisation de la rocade périphérique d'agglomération qui est contiguë.

Par conséquent, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au bail à construction qui comprend les points suivants :

- l'inventaire des ouvrages réalisés postérieurement à la construction initiale,
- l'accroissement de l'assiette du bail à toutes les parcelles de la Communauté Urbaine comprises dans l'enceinte de l'usine, hors la chaufferie urbaine et le forage eau potable, soit une surface portée de 17.600 m² à 21.660 m² avec un loyer actualisé de 424 euros, conformément à l'avis de France Domaine du 13 avril 2007,
- la prolongation du bail jusqu'au 31 décembre 2008,
- la fixation du loyer pour la durée de prolongation à 547 € payable en une seule fois,
- l'indemnité à verser à la Socogest à titre de compensation pour les investissements réalisés et non encore amortis calculée à partir de la valeur nette comptable des équipements, valeur constatée au dernier exercice du bail à construction soit l'exercice 2008,
- le remboursement à la Socogest du montant de T.V.A. due aux services du Trésor (montant établi au vu des déclarations effectuées par la Socogest et à partir de l'état de recouvrement émis par le Trésor Public).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. COUTURIER ne prend pas part au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 JUILLET 2007**

M. D. CAZABONNE